

NATURE Le Plan directeur des rives du lac de Neuchâtel reçoit une distinction. De l'or pour la nature et les flâneurs

SANTI TEROL

Le canton de Neuchâtel vient de se voir remettre une distinction dans le cadre du prix «Flâneur d'or 2017 - Prix des aménagements piétons». Ce mérite national récompense le Plan directeur cantonal des rives du lac de Neuchâtel (PDRives). Le jury a été sensible au «caractère exemplaire et moderne de cette planification qui vise notamment à améliorer les liaisons de mobilité douce et optimiser le sentier du lac», indique Gregory Huguélet. L'aménagiste du Service cantonal d'aménagement du territoire (SAT) indique en outre que la réflexion a tenu compte de façon équilibrée des besoins en loisirs et de ceux liés à la protection de la nature. Le premier prix est revenu à la ville de Biènnne pour la création du parc de l'Île-de-la-Suze, au centre-ville.

Pesée d'intérêts

Le lauréat du prix 2017 a été honoré d'un chèque de 10 000 francs. Pour les distinctions, «nous avons reçu un diplôme», sourit l'aménagiste. L'important n'est évidemment

« Les propriétaires concernés sont sensibles à la question. »

GREGORY HUGUELET
AMÉNAGISTE À L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL



Un affichage, entre les plages de Robinson et de la Pointe du Grain, garantissant le droit de marchepied. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

pas là. «Nous avons été récompensés pour une planification, c'est très rare», poursuit Gregory Huguélet. Il relève à ce propos que la volonté du canton de Neuchâtel de traiter l'ensemble de ses rives et de préserver les milieux naturels a également été prise en compte. L'ambition, la pesée d'intérêts et l'échelle de l'intervention pris dans leur ensemble semblent en effet être un gage de succès sur le long terme. Car c'est à base de patience et de petits pas que le plan directeur a vu le jour.

Trois quarts des rives accessibles à tout moment

Le projet d'aménager un sentier bordant le lac a commencé à se matérialiser en 1991. Après cinq années de travaux, le Grand Conseil approuvait le tracé retenu et votait un crédit (de l'ordre de 600 000 francs) pour réaliser ce cheminement. C'est naturellement le droit de marchepied (la loi sur la protection et la gestion des eaux garantit l'accès aux rives) qui a servi de base pour cette réalisation. En 2004, le sentier pédestre lacustre fut

inauguré. Ce chemin permet la promenade directement ou à proximité du bord du lac sur trente des quarante kilomètres de berges que compte le canton de Neuchâtel sur la rive nord du lac éponyme.

Reste donc une dizaine de kilomètres, plus ou moins en bordure du lac, à rendre, sinon à la population, accessible à tout un chacun. Le PDRives adopté en février dernier par le Conseil d'Etat recense quatre secteurs principaux à optimiser. Ces zones sont situées vers le port de Chez-le-Bart; un terrain

de la Fabrique neuve/Poissine près de l'embouchure de l'Areuse, à Cortailod; le secteur du Nid-du-Crô, à Neuchâtel, et le périmètre de Préfargier, à La Tène. «Un des derniers verrous de la planification de 1991 vient de sauter à Saint-Blaise. Les travaux ont débuté à mi-novembre», relate Gregory Huguélet. Il précise qu'il n'a jamais été nécessaire d'exproprier un terrain pour mener ce projet: «Les propriétaires concernés sont sensibles à la question. Souvent, il faut attendre une bonne opportunité et faire preuve de diplomatie.»

LE PLAN: UN OUTIL POUR UN USAGE RAISONNÉ

Le Plan directeur des rives du lac permet de préciser les objectifs, mesures, priorités et responsabilités pour la mise en œuvre de la gestion des rives à court et moyen termes, indique l'association Mobilité piétonne suisse, à l'origine du prix. Les propositions concrètes qu'il contient portent sur trois domaines: nature, paysage et patrimoine; urbanisation et tourisme; mobilités douces et navigation. Une vision à large spectre devant répondre à la grande diversité d'usages, de demandes et d'objectifs de développement. Onze communes riveraines et le canton ont planché sur cette planification basée sur la multifonctionnalité du paysage. A ce titre, le PDRives est salué comme étant un instrument concret, structuré et compréhensible pour mettre en œuvre les objectifs définis. Mobilité piétonne suisse félicite en outre le canton de Neuchâtel pour sa persévérance dans ce dossier.

PRIX EN MARCHÉ

Le «Flâneur d'or» vient récompenser les efforts des autorités, professionnels et institutions qui s'engagent pour la réalisation de projets innovants en faveur de la marche. Mobilité piétonne suisse a instauré ce prix triennal avec le soutien de l'Office fédéral des routes et divers autres partenaires. Le Plan cantonal directeur des rives est un des 51 projets distingués en 2017.